

**BRUGES - Résidence pour Personnes Agées "Sourire" - Financement
PALULOS - Demande de subvention - Décision - Autorisation -**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La SA d'HLM L'Habitation Economique sollicite une participation financière au titre de la réhabilitation de la RPA « Sourire » avenue Charles de Gaulle à BRUGES (60 logements).

La SA d'HLM L'Habitation Economique prévoit de réhabiliter la RPA « Sourire », qui représente un total de 60 logements, avec des financements PALULOS. Dans ce contexte, il est envisagé une réhabilitation portant principalement sur des travaux de mises aux normes, d'amélioration et de confort, d'économie d'énergie et d'amélioration de la sécurité.

Ce projet est ambitieux, puisqu'il apportera une amélioration sensible au confort et aux conditions de vie des personnes retraitées qui y résident. Au-delà d'une modernisation et d'une réfection de la plupart des équipements, il s'attache à traiter l'adaptabilité des logements au vieillissement des résidents.

Cette intervention sur le logement social s'inscrit directement dans le cadre des compétences menées par notre Etablissement Public au titre de la politique du logement et du PLH, conformément aux dispositions de la délibération n°98/1047 du 18 décembre 1998 relative à la politique du logement et au transfert de compétence du programme local de l'habitat, complétée par les délibérations n° 2000/ 1009 ; 2000/1010 et 2003/0674 portant respectivement sur le PLH, les modalités d'intervention de la Communauté au titre de la politique de la ville et le règlement d'intervention habitat et politique de la ville.

Au titre de la délibération n°2003/0674 du 19 septembre 2003, la Communauté Urbaine de Bordeaux peut intervenir à hauteur de 10 % du montant total HT des travaux et honoraires de réhabilitation du bâti, tel que résultant du calcul de l'Etat.

Le calcul de l'Etat concernant l'opération de réhabilitation de la RPA « Sourire » est établi de la façon suivante :

DEPENSES			RECETTES		
	Subventionnées	Non subventionnées		Subventionnées	Non subventionnées
Travaux HT	1.051.752,00		Etat subvention	134.469,00	
Honoraires HT	222.843,00		CUB subvention	127.460,00	
Total HT	1.274.595,00		Prêt PALULOS	1.082.769,00	
TVA 5,5 %	70.103,00		Fonds propres	0,00	
Total dépenses	1.344.698,00		Total recettes	1.344.698,00	

Aussi, conformément aux dispositions susvisées, il est proposé que la Communauté Urbaine participe financièrement aux actions de réhabilitation de la RPA « Sourire » pour un montant maximum de 127.460,00 euros.

La participation financière communautaire sera versée sur présentation des pièces suivantes :

- L'état récapitulatif des entreprises pour les différents lots ;
- L'état récapitulatif des factures visées par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre ;
- la déclaration d'achèvement des travaux dûment signé.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER

- de la participation de la Communauté Urbaine au financement de la réhabilitation de la RPA « Sourire » présenté par cette opération à hauteur de 127.460,00 euros,
- de l'imputation des crédits correspondants au chapitre 67, article 6745, fonction 72, programme HD 01 du budget de l'exercice en cours.

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
21 JUILLET 2004

M. VÉRONIQUE FAYET

